

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, M.Chiheb GHANMI (cabinet GAC) et M. Malek SETHOM (cabinet AUDASCO).

Arab Tunisian Lease

BILAN

Arrêté au 30 Juin 2026

(Unité : en dinar tunisien)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Actifs				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	60 273 393	11 161 750	10 577 662
Placements à court terme	6	-	-	15 000 000
Créances issues d'opérations de leasing	7	720 026 017	634 016 050	669 632 469
Placements à long terme	8	31 457 655	29 225 992	28 511 101
Valeurs Immobilisées	9	3 989 275	4 046 636	4 109 626
Autres actifs	10	13 859 629	13 338 653	5 663 881
Total des actifs		829 605 969	691 789 081	733 494 739
Passifs				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	1 591 928	13 343	44 343
Emprunts et dettes rattachées	12	542 200 538	437 999 433	459 148 337
Dettes envers la clientèle	13	14 773 339	14 501 883	3 607 611
Fournisseurs et comptes rattachés	14	97 160 808	82 750 035	95 896 674
Autres passifs	15	16 388 767	13 781 929	17 862 462
Total des passifs		672 115 380	549 046 622	576 559 427
Capitaux propres				
Capital		32 500 000	32 500 000	32 500 000
Réserves		87 994 822	81 900 326	81 900 326
Résultats reportés		23 440 492	17 084 815	17 084 815
Résultat de l'exercice		13 555 275	11 257 318	25 450 173
Total des Capitaux propres	16	157 490 589	142 742 459	156 935 312
Total des capitaux propres et passifs	16	829 605 969	691 789 081	733 494 739

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 30 Juin 2026

(Unité : en dinar tunisien)

Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
-------	------------	------------	------------

Engagements donnés

Accords de financement prêt à mettre en force		31 783 352	38 018 255	17 565 602
Autres Engagements donnés	45	47 682 361	60 184 373	53 869 435
Total des engagements donnés		79 465 713	98 202 628	71 435 037

Engagements reçus

Hypothèques reçues		1 398 038	1 664 670	1 648 951
Garanties reçues d'établissements bancaires		47 682 361	60 184 373	53 869 435
Intérêts à échoir sur crédits leasing		148 901 687	134 865 960	151 974 473
Total des engagements reçus		197 982 086	196 715 003	207 492 859

Engagements réciproques

Emprunts obtenus non encore encaissés		50 000 000	36 700 000	110 500 000
Crédits consentis non encore versés		32 381 885	31 582 591	2 158 052
Opérations de portage		151 800	151 800	151 800
Total des engagements réciproques		82 533 685	68 434 391	112 809 852

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2026

(Unité : en dinar tunisien)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		51 080 751	46 771 269	96 763 825
Autres produits sur opérations de leasing		1 287 291	1 718 306	3 029 134
Total des produits de leasing	17	52 368 042	48 489 575	99 792 959
Charges financières nettes	18	(21 583 649)	(20 613 745)	(41 755 189)
Produits des placements	19	3 027 981	2 738 693	3 138 729
Produits nets		33 812 374	30 614 524	61 176 499
Autres produits d'exploitation	20	636 211	452 703	522 004
Charges de personnel	21	(7 017 606)	(6 418 405)	(13 664 001)
Autres charges d'exploitation	22	(2 172 486)	(2 146 602)	(4 530 029)
Dot. aux amortissements et aux résorptions	23	(353 110)	(347 672)	(712 082)
Total charges d'exploitation		(8 906 991)	(8 459 975)	(18 384 108)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		24 905 383	22 154 549	42 792 391
Dot. nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(2 027 860)	(2 676 629)	(2 728 657)
Dot. aux provisions pour dépréciation des titres	25	(4 900)	(4 989)	163 067
Résultat d'exploitation		22 872 624	19 472 931	40 226 801
Autres gains ordinaires	26	103 454	279 034	725 451
Autres pertes ordinaires	27	(1 036)	(2 285)	(4 038)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		22 975 042	19 749 680	40 948 214
Impôts sur les bénéfices	28	(7 848 825)	(7 076 968)	(12 915 034)
Résultat des activités ordinaires après impôt		15 126 217	12 672 712	28 033 180
Eléments extraordinaires	29	(1 570 942)	(1 415 394)	(2 583 007)
Résultat net de l'exercice		13 555 275	11 257 318	25 450 173

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2026

(Unité : en dinar tunisien DT)

Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements provenant des clients de leasing	281 296 763	254 632 872	526 199 907
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing	(261 928 496)	(207 741 176)	(449 802 775)
Encaissements autres que leasing 30	1 229 021	1 510 979	2 634 742
Décaissements autres que leasing	(3 053 723)	(3 270 932)	(6 855 656)
Décaissements au personnel	(3 920 565)	(3 333 161)	(5 871 362)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)	(12 386 960)	(13 589 010)	(23 769 536)
Acquisition/Cession de placements à court terme	15 000 000	34 000 000	19 000 000
Intérêts perçus 31	100 093	288 263	599 176
Intérêts payés 32	(22 003 051)	(21 508 396)	(40 082 199)
Impôts sur le résultat payés 33	(7 695 093)	(10 950 978)	(18 728 253)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(13 362 011)	30 038 461	3 324 044
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dividendes reçus sur placements à long terme 34	279 008	255 000	255 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte 35	162 772	88 250	95 428
Décaissements sur acquisition de placements à long terme 36	(10 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme 37	0	-	6 614 077
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres 38	(223 780)	(243 447)	(362 964)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres 39	12 700	192 927	381 298
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(9 769 300)	(1 707 270)	4 982 839
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés 40	(12 999 965)	(11 374 958)	(11 374 958)
Encaissements provenant des emprunts 41	224 000 000	104 200 000	274 400 000
Remboursement des emprunts 42	(139 720 577)	(121 254 581)	(272 045 361)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	71 279 458	(28 429 539)	(9 020 319)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	48 148 147	(98 348)	(713 436)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	10 533 318	11 246 754	11 246 754
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice 43	58 681 465	11 148 407	10 533 318

Arab Tunisian Lease
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 30 juin 2026
(Montants exprimés en dinar tunisien)

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

(a)- Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30/06/2026, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK	12 999 920	12 999 920	40,00%
BANQUE NATIONAL AGRICOLE	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
DRISS MOHAMED SADOK	1 284 770	1 284 770	3,95%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
BNA ASSURANCES	1 097 970	1 097 970	3,38%
PIRECO	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
FCP OPTIMA	366 349	366 349	1,13%
CAPITAL ET INVESTISSEMENT	356 169	356 169	1,10%
SELLAMI MOHSEN	390 778	390 778	1,20%
CHEDLY BEN AMMAR	301 806	301 806	0,93%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 693 607	6 693 607	20,60%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

(b)- Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

(b-3)- Autres impôts et taxes

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

-La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.

-La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

-La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers individuels

(a)- Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 30 juin 2026, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

La société ATL déclare qu'elle utilise les mêmes principes et méthodes comptables dans les états financiers intermédiaires au 30/06/2026 par rapport aux états financiers arrêtés au 31/12/2025.

Les états financiers semestriels ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires, et selon les mêmes principes comptables appliqués aux états financiers annuels arrêtés au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

-Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ;

-Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011, n° 2012-02 du 11 janvier 2012, n°2021-01 du 11 janvier 2021 et n°2023-02 du 24 février 2023 ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action

-IFRS 9 – Instruments financiers

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

D'autre part, et concernant la structure de la société, ATL déclare qu'elle n'a pas procédé de changement au niveau de sa structure au titre de la période intermédiaire au 30/06/2026, pas de cession ni acquisition des filiales, pas d'investissement à long terme, pas de restructurations et pas d'abandons d'activité.

(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 30 juin 2026, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

La société ATL déclare qu'elle n'a pas procédé à des changements d'estimation des montants présentés dans les états financiers intermédiaires au 30/06/2026 ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers au 31/12/2025.

(c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d)- Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a)- Bases de mesure

Les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b)- Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c)- Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

-L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;

-La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.

-L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.

-Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

-des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),

-de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),

-de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et

-de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

-Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les pré loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligataire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4 : Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2026, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 22% par rapport à la même période de 2025

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 10 % par rapport à la même période de 2025

4-3. Augmentation de l'engagement de 11% par rapport à la même période de 2025 avec une masse des créances classées en diminution de 3,4 MDT par rapport au 30/06/2025.

4-4. L'augmentation du résultat net de la période de 20% en passant de 11.257.318 DT, au 30 juin 2025, à 13.555.275 DT au 30 juin 2026.

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2026 un montant de 60 273 KDT contre 11 162 KDT au 30 Juin 2025 et 10 578 KDT au 31 Décembre 2025 et s'analyse comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avoirs en Banques	60 244 476	11 133 842	10 550 065
Avoirs en Caisses	28 517	27 508	27 196
Avoirs Chez les Intermédiaires en Bourse	79	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321	321
Total	60 273 393	11 161 750	10 577 662

(*) Les placements en Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) obligataires de distribution sont classés parmi les équivalents de liquidités.

Ce classement est fondé sur le fait que ces placements répondent aux critères prévus par la Norme Comptable Tunisienne NCT 01 relative à la présentation des états financiers, ainsi que par les dispositions sectorielles applicables aux établissements financiers. En particulier, ces placements :

- Sont à court terme,
- Sont hautement liquides,
- Sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu,
- Et présentent un risque négligeable de changement de valeur

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2026 un montant de 0 KDT contre 0 KDT au 30 Juin 2025 et 15 000 KDT au 31 Décembre 2025. Il s'agit de certificat de dépôts.

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Certificats de dépôt au nominal	-	-	15 000 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	-	-	-
Total	-	-	15 000 000

Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 Juin 2026, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 720 026 KDT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Créances sur contrats mis en force		749 015 330	663 777 603	726 766 653
Encours financiers	7.1	706 553 397	628 003 733	690 231 897
Impayés		45 777 440	38 774 887	39 953 469
Créances- assurance matériel en leasing		103 757	105 640	105 036
Créances- factures à établir		350 900	275 241	159 323
Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877	1 877
Intérêts échus différés		(3 772 040)	(3 383 775)	(3 684 949)
Créances sur contrats en instance de mise en force		32 381 885	31 582 591	2 158 052
Total brut des créances leasing	7.2	781 397 215	695 360 194	728 924 705
A déduire couverture				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(42 451 867)	(43 564 345)	(41 224 007)
Provisions collectives	7.2	(13 461 811)	(12 852 897)	(13 161 811)
Produits réservés	7.2	(5 457 519)	(4 926 899)	(4 906 416)
Total net des créances leasing		720 026 017	634 016 050	669 632 469

7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 Juin 2026 la somme de 706 553 KDT contre 628 004 KDT au 30 Juin 2025 et 690 232 KDT au 31 Décembre 2025.

Par rapport au 31 décembre 2025, l'encours financiers a enregistré une augmentation nette de 16 321 500 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2025	1 961 846 849	(1 271 614 951)	690 231 897
Capital amorti des anciens contrats	-	(223 719 576)	(223 719 576)
Ajouts de la période	350 227 853	(76 208 011)	274 019 843
Investissements (Nouveaux contrats)	335 166 021	(73 644 581)	261 521 442
Relocations	15 061 832	(2 563 430)	12 498 402
Retraits de la période	(279 470 716)	245 491 948	(33 978 768)

Cessions à la valeur résiduelle	(195 957 691)	195 956 493	(1 197)
Cessions anticipées	(44 626 525)	31 959 912	(12 666 612)
Transferts (cessions)	(6 873 452)	3 107 012	(3 766 440)
Relocations	(27 018 189)	12 178 616	(14 839 573)
Liquidation d'encours	(4 994 859)	2 289 915	(2 704 944)
Soldes au 30 juin 2026	2 032 603 986	(1 326 050 590)	706 553 396

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Paielements minimaux sur contrats actifs		850 021 761	755 967 472	837 312 820
à recevoir dans moins d'1 an		362 949 331	315 925 523	341 630 872
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		485 800 223	437 886 374	494 082 532
à recevoir dans plus de 5 ans		1 272 207	2 155 575	1 599 416
Produits financiers non acquis		(148 901 687)	(134 865 960)	(151 974 473)
Investissement net dans les contrats actifs	(1)	701 120 074	621 101 512	685 338 347
à recevoir dans moins d'1 an		77 768 120	69 886 453	78 146 968
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		71 060 576	64 868 492	73 726 584
à recevoir dans plus de 5 ans		72 991	111 016	100 922
Valeurs résiduelles	(2)	457 260	457 131	457 204
Contrats suspendus en contentieux	(3)	4 976 062	6 445 090	4 436 347
Total		706 553 396	628 003 733	690 231 897

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Bâtiment et travaux publics		52 906 944	45 195 999	48 116 740
Industrie		93 989 158	87 110 052	101 909 799
Tourisme		139 950 262	125 242 928	132 044 360
Commerce et services		337 123 773	300 098 732	327 420 602
Agriculture		82 583 261	70 356 022	80 740 396
Total		706 553 396	628 003 733	690 231 897

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Equipements		26 878 713	15 539 818	24 883 350
Matériel roulant		598 029 990	528 277 026	579 659 369
Matériel spécifique		67 511 754	44 483 637	69 739 577
Sous Total		692 420 456	588 300 480	674 282 296
Immobilier		14 132 940	39 703 253	15 949 601
Total Net		706 553 396	628 003 733	690 231 897

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle :

Au 30 Juin 2026	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	602 617 900	81 808 461	586 699	-	21 540 336	706 553 396	14 132 940
Impayés	3 443 356	10 699 507	165 422	18 464	31 450 691	45 777 440	-
Créances- assurance matériel en leasing	76 506	26 392	-	-	859	103 757	-
Créances- factures à établir	342 822	8 078	-	-	-	350 900	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(3 185 073)	(486 843)	(3 548)	-	(96 576)	(3 772 040)	-
Contrats en instance de mise en force	32 381 885	-	-	-	-	32 381 885	-
CREANCES LEASING	635 679 273	92 055 595	748 573	18 464	52 895 311	781 397 216	14 132 940
Avances reçues (*)	(14 750 690)	-	-	-	(22 649)	(14 773 339)	-
ENCOURS GLOBAL (**)	620 928 583	92 055 595	748 573	18 464	52 872 662	766 623 877	14 132 940
ENGAGEMENTS HORS BILAN	31 460 917	322 435	-	-	-	31 783 352	-
TOTAL ENGAGEMENTS	652 389 500	92 378 030	748 573	18 464	52 872 662	798 407 229	14 132 940
Produits réservés	-	-	(27 182)	-	(5 430 337)	(5 457 519)	-
Provisions à base individuelle	-	-	(21 666)	(9 232)	(40340643)	(40 371 541)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(2 080 326)	(2 080 326)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(48 848)	(9 232)	(47851 306)	(47 909 386)	-
Provisions à base collective	(13 461 811)	-	-	-	-	(13 461 811)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(13 461 811)	-	-	-	-	(13 461 811)	-
ENGAGEMENTS NETS	638 927 689	92 378 030	699 725	9 232	5 021 356	737 036 032	14 132 940
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,10%	0,00%	6,90%		
			7,00%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,09%	0,00%	6,62%		
			6,72%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			6,53%	50,00%	90,50%		
			89,32%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le stock de provision collective totalise 13 462 KDT au 30/06/2026 contre 13 162 KDT au 31/12/2025, soit une dotation complémentaire de 300 KDT.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2026 à 6,72% contre 6,99 % au 31 décembre 2025 et 7,93% au 30 juin 2025.

Le ratio des actifs bilantiels non performants s'établit au 30 juin 2026 à 7% contre 7.16 % au 31 décembre 2025 et 8.37% au 30 juin 2025.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réserves s'établit à 89.32 % au 30 juin 2026 contre 88.83% au 31 décembre 2025 et 85,06% au 30 juin 2025.

Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 Juin 2026, à 31 458 KDT contre 29 226 KDT au 30 Juin 2025 et 28 511 KDT au 31 Décembre 2025. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille investissement (1)	8.1	38 768 130	36 737 710	35 768 130
Participations directes		8 656 824	15 770 875	15 656 824
Participations en portage		151 800	151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		29 959 506	20 815 035	19 959 506
Créances rattachées (2)		326 744	288 657	375 293
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		232 637	194 550	281 186
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763	2 763
Total brut		39 094 874	37 026 367	36 143 423
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 150 757)	(2 228 817)	(2 127 597)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 243 318)	(5 328 414)	(5 261 580)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		31 457 655	29 225 992	28 511 101

8.1- Portefeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 30 Juin 2026 à 31 222 KDT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					8 656 824	(2 150 757)	6 506 067
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	0
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	848	782,026	5,04%	391 013	(237 064)	153 949
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(163 882)	336 118
SENEC SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000

SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	3,900	6,71%	390 000	(390 000)	-
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
ATLLD	1 996 000	10	1,000	99,80%	1 996 000	-	1 996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE : (***)					151 800	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					29 959 506	(5 243 318)	24 716 188
FG2 SICAR INVEST					850 000	(812 400)	37 600
FG3 SICAR INVEST					3 750 000	-	3 750 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 433 918)	66 088
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					927 500	(665 000)	262 500
FG7 ATD SICAR					200 000	-	200 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG8 ATD SICAR					6 000 000	-	6 000 000
FG9 ATD SICAR					2 500 000	-	2 500 000
FG10 Tunisie Développement SICAR					7 000 000	-	7 000 000
FG10 ATD SICAR					3 000 000	-	3 000 000
Total	2 518 918				38 768 130	(7 545 875)	31 222 255

(*)Le sort de la participation SARI, en l'absence de nouveaux investisseurs, sera examiné dans le cadre d'une éventuelle augmentation de capital, notamment par la conversion des créances de la banque mère, ce qui permettra de régulariser le seuil de participation de l'ATL.

(**) ATL LLD, filiale créée à la fin de 2019 avec un agrément de société de location de voitures, spécialisée dans l'activité de Location Longue Durée (LLD). Il s'agit d'une activité équivalente au leasing opérationnel qui constitue une activité connexe au leasing financier, en attendant le changement du cadre légal. En effet les opérateurs du secteur de leasing ont déjà adressé aux autorités compétentes depuis 2019 un projet d'amendement de la loi 94-89 accompagné d'une étude approfondie réalisée par un cabinet spécialisé.

(***) Présenté au niveau des engagements réciproques, ce poste correspond au montant relatif à une opération de portage ancienne, actuellement en situation d'impayé et faisant l'objet d'un échéancier de remboursement convenu avec la contrepartie.
Par ailleurs, et conformément aux principes de prudence prévus par les normes comptables applicables aux établissements financiers, l'exposition correspondante fait l'objet d'une provision appropriée, tenant compte du niveau de risque de non-recouvrement.

Le détail des participations SICAR se présente comme suit:

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Participations ATD SICAR			
SHPP	1 162 500	1 162 500	1 162 500
Food Quality	-	55 530	-
SGAA	240 000	240 000	240 000
SIMETAL	605 000	605 000	605 000
NETKYM	-	800 000	-
ATD SICAR	4 899 450	1 899 450	1 899 450

UTS PALMA	750 000	750 000	750 000
CIMENT DE BIZERTE	1 000 006	1 000 006	1 000 006
CANADO	210 000	210 000	210 000
CAP SAISONS	452 000	452 000	452 000
TUNISIE HOTELIERE	750 000	750 000	750 000
AXELARIS	490 000	490 000	490 000
TUNISCAST	2 000 000	2 000 000	2 000 000
MSC	3 000 150	3 000 150	3 000 150
TUNISCO	1 800 400	1 800 400	1 800 400
Total	17 359 506	15 215 035	14 359 506

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Participations SICAR INVEST			
BRIQUETERIE BMZ	500 000	500 000	500 000
LABORATOIRE TP	350 000	350 000	350 000
CLINIQUE ZAGHOUAN	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SICAR INVEST	750 000	750 000	750 000
Total	4 600 000	4 600 000	4 600 000

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Participations SOFIA SICAR			
GMG	800 000	800 000	800 000
Placements	200 000	200 000	200 000
Total	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Participations Tunisie Développement SICAR	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Poulina	7 000 000	0	0
Total	7 000 000	0	0

8.2- Méthode de comptabilisation des fonds gérés à la date de clôture

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme autres que les participations financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au cout font l'objet de provisions. les plus-values par rapport au cout ne sont pas constatées.

(**)Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST , ATD SICAR ,SOFIA SICAR et TD SICAR totalisent, au 30 Juin 2026, la somme de 30 102 KDT et se présentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	FG8 ATD SICAR	FG9 ATD SICAR	FG10 Tunisie Développe ment SICAR	FG10 ATD SICAR 2026	Total au 30/06/2026
Année de libération :	2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	2024	2024	2026	2026	
Participations en rétrocession	850 000	3 750 000	460 000	500 000	2 772 000	927 500	200 000	800 253	4 800 550	2 000 000	7 000 000	3 000 000	27 060 303
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 006
Placements	-	-	-	-	-	867	30 355	200 000	1 200 278	-	-	55 353	1 987 123
Débiteurs divers	-	-	-	-	-	-	4 241	15 927	-	-	-	13 868	34 036
Disponibilités en Banques	-	-	20	-	-	38	99	20 542	3	70	-	73	20 845
Total des emplois	850 000	3 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	928 405	234 695	1 036 722	6 000 831	2 500 340	7 000 000	3 069 294	30 102 313
Dotations remboursables	850 000	3 750 000	460 000	1 500 006	2 772 000	927 500	200 000	1 000 000	6 000 000	2 500 000	7 000 000	3 000 000	29 959 506
Excédents antérieurs en instance	-	-	20	(1 407)	(175)	-	-	28 280	-	-	-	-	26 718
Excédent de l'exercice	-	-	-	(60)	(8)	870	34 695	8 331	795	306	-	69 294	114 223
Créditeurs divers	-	-	-	-	-	35	-	111	36	34	-	-	216
Impôts, retenus à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	1 467	183	-	-	-	-	-	-	-	1 650
Total des ressources	850 000	3 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	928 405	234 695	1 036 722	6 000 831	2 500 340	7 000 000	3 069 294	30 102 313

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 Juin 2026 se détaille comme suit

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements	-	-	-	-	-	907	34 709	8 355	837	342	-	69 339	114 489
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	461	-	-	-	-	461
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	8 140	-	-	-	69 339	77 479
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	907	34 709	-	837	342	-	-	36 795

Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	(246)	-	-	-	-	(246)
Plus-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires & assimilés	-	-	-	(60)	(8)	(37)	(14)	(24)	(42)	(36)	-	(45)	(266)
Excédent de l'exercice	-	-	-	(60)	(8)	870	34 695	8 331	795	306	-	69 294	114 223

Note 9 : Valeurs immobilisées

Les immobilisations propres de la société totalisent, au 30 Juin 2026, une valeur nette comptable de 3 989 KDT contre 4 047 KDT au 30 Juin 2025 et 4 110 KDT au 31 Décembre 2025.

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	97 783	107 453	133 374
Immobilisations corporelles	3 891 492	3 939 183	3 976 252
Total net	3 989 275	4 046 636	4 109 626

Note 9.1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 Juin 2026, une valeur nette comptable de 98 KDT contre 107 KDT au 30 Juin 2025 et 133 KDT au 31 Décembre 2025. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	940 115			940 115	(806 741)	(35 591)		(842 332)	97 783
TOTAUX		940 115			940 115	(806 741)	(35 591)		(842 332)	97 783

Note 9.2 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 30 Juin 2026, une valeur nette comptable de 3 891 KDT contre 3 939 KDT au 30 Juin 2025 et 3 976 KDT au 31 Décembre 2025.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806			4 315 806	(2 058 745)	(37 972)		(2 096 717)	2 219 089
Matériel de transport (*)	20,0%	2 153 641	223 001		2 376 642	(1 037 198)	(190 723)		(1 227 922)	1 148 720
Equipe-ments de bureau	10,0%	654 572			654 572	(540 238)	(10 878)		(551 116)	103 456
Matériel informatique	33,3%	1 130 458	727	3 315	1 127 871	(1 031 170)	(24 276)	3 315	(1 052 131)	75 740
Installations générales	10,0%	1 817 202	9 029		1 826 231	(1 443 825)	(53 669)		(1 497 495)	328 736
Immob en cours		1 500			1 500					1 500
TOTAUX		10 087 429	232 757	3 315	10 316 872	(6 111 176)	(317 518)	3 315	(6 425 381)	3 891 492

Conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la NC05 nouveau relative aux immobilisations corporelles ,le traitement comptable des immobilisations corporelles a été effectué en tenant compte des éléments suivants :

1-Pas de restriction sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes.

2-Pas de dépenses comptabilisées dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle en cours de construction.

3-Pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisation corporelle.

Note 10 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2026 la somme de 13 860 KDT contre 13 339 KDT au 30 Juin 2025 et 5 664 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Instrument de couverture		0	744 000	376 249
Prêts et avances au personnel		1 456 992	1 598 928	1 620 220
Échéances à plus d'un an sur prêts		1 105 521	1 349 466	1 240 685
Échéances à moins d'un an sur prêts		351 472	249 462	379 534
Avances et acomptes		4 426	4 426	4 426
Moins : provisions		(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		383 937	383 937	383 937
Créances immobilisées		423 459	423 459	423 459
Moins : provisions		(39 522)	(39 522)	(39 522)
Charges reportées		1 520 552	1 450 991	1 948 574
Frais d'émission des emprunts	10.1	1 520 552	1 450 991	1 948 574
Etat, impôts et taxes (actif)		36 162	-9 263	6 173
Retenues à la source	10.2	74 615	29 097	44 626
Moins : provisions		(38 453)	(38 360)	(38 453)
Autres débiteurs		7 641 146	6 452 137	871 264
Autres débiteurs divers		7 890 512	6 701 503	1 120 630
Moins : provisions		(249 366)	(249 366)	(249 366)
Comptes de régularisation actif		2 820 840	2 717 923	457 464
Produits à recevoir		2 616 886	2 041 841	180 088
Charges constatées d'avance		203 954	676 082	277 375
Total		13 859 629	13 338 653	5 663 881

La rubrique "Instrument de couverture" est le montant de la perte de change couverte par Tunis Re.

La rubrique "créances immobilisées" :il s'agit d'un montant relatif à la consignation de la dernière tranche d'un contrat de financement immobilier.

10.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 Juin 2026 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	439 665	-	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	324 801	-	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	544 128	47	544 175	-
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	229 343	25	229 368	-
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	204 923	-	204 923	-
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	290 994	-	290 994	-
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	229 094	-	229 094	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	448 844	-	448 844	-
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	27 218	-	27 218	-
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	201 738	-	201 738	-
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	15 000	-	15 000	0
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	470 897	17 815	488 712	5 091
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	165 817	6 304	172 121	3 055
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	443 302	-	443 302	-
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	315 300	19 490	334 790	48 449
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	89 364	2 923	92 287	1 093
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	55 967	3 012	58 979	1 335
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	267 944	28 723	296 667	86 920
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	553 527	-	553 527	406 582	43 059	449 641	103 886
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	547 242	-	547 242	269 666	54 274	323 940	223 302
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/1	333 108	-	333 108	165 794	41 555	207 349	125 759
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/2	343 753	-	343 753	107 679	47 071	154 750	189 003
Frais d'émission emprunt ABC 2025-1	97 500	-	97 500	7 714	39 056	46 770	50 730
FE des obligations ATL 2025/1	341 596	-	341 596	38 683	56 465	95 148	246 448
FE des obligations ATL 2025/2	412 264	101	412 365	-	42 278	42 278	370 087
FE de l'emprunt SANAD 4	104 659	-	104 659	13 239	26 027	39 266	65 393
TOTAUX	7 722 270	101	7 722 371	5 773 694	428 126	6 201 820	1 520 552

10.2- Retenues à la source

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

Note 11 : Concours bancaires et dettes rattachées

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2026 la somme de 1 592 KDT contre 13 KDT au 30 Juin 2025 et 44 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Banques, découverts	1 591 928	13 343	44 343
Total	1 591 928	13 343	44 343

Note 12 : Emprunts et dettes rattachées

'Les emprunts et dettes rattachées enregistrent au 30 Juin 2026 la somme de 542 201 KDT contre 437 999 KDT au 30 Juin 2025 et 459 148 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Valeur de remboursement des emprunts	(1)	526 346 737	423 391 115	442 437 882
Emprunts obligataires		263 988 000	231 258 200	299 988 000
Emprunts auprès des banques & E. F		152 857 143	112 261 905	64 309 524
Emprunts extérieurs		109 501 595	79 871 010	78 140 358
Intérêts post comptés courus	(2)	15 853 801	13 920 618	16 360 277
Intérêts courus sur emprunts obligataires		13 646 689	11 807 939	14 684 776
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		1 392 836	1 187 140	556 139
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		814 276	925 539	1 119 362
Contributions à payer au F.P.C	(3)	0	687 700	350 178
Total général		542 200 538	437 999 433	459 148 337

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1- Valeur de remboursement des emprunts

'La valeur remboursable des emprunts totalise au 30 Juin 2026 la somme de 526 347 KDT contre 423 391 KDT au 30 Juin 2025 et 442 438 KDT au 31 Décembre 2025.

Par rapport au 31 décembre 2025, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 Juin 2026, un accroissement net de 83 909 KDT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2021/1	23 600 000	-	(8 000 000)	-	15 600 000	8 000 000	7 600 000
ATL 2022/1	24 536 000	-	-	-	24 536 000	8 000 000	16 536 000
ATL 2023/1	38 692 000	-	(12 000 000)	-	26 692 000	12 000 000	14 692 000
ATL 2023/2	51 160 000	-	-	-	51 160 000	12 000 000	39 160 000
ATL 2024/1	32 000 000	-	(8 000 000)	-	24 000 000	8 000 000	16 000 000
ATL 2024/2	40 000 000	-	(8 000 000)	-	32 000 000	8 000 000	24 000 000
ATL 2025/1	40 000 000	-	-	-	40 000 000	8 000 000	32 000 000
ATL 2025/2	50 000 000	-	-	-	50 000 000	10 000 000	40 000 000
Total des emprunts obligataires	299 988 000	-	(36 000 000)		263 988 000	74 000 000	189 988 000
BIRD	4 610 778	-	(683 333)	(0)	3 927 445	1 366 667	2 560 778
BEI	-	50 000 000	-	(0)	50 000 000	-	50 000 000
BERD	1 874 667	-	(1 816 667)	(58 000)	-	-	-
SANAD fund	20 649 336	-	(3 633 336)	(116 000)	16 900 000	6 760 000	10 140 000
GREEN FOR GROWTH Fund	2 410 299	-	(2 353 566)	(56 733)	-	-	-
KFW	42 971 277	-	(4 297 127)	-	38 674 150	8 594 255	30 079 894
PROPARCO	5 624 000	-	(5 484 167)	(139 833)	-	-	-
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	78 140 357	50 000 000	(18 268 196)	(370 567)	109 501 594	16 720 922	92 780 672
ATB (CMT)	-	10 000 000	-	-	10 000 000	1 657 047	8 342 953
CITI BANK (CCT)	22 500 000	112 000 000	(76 500 000)	-	58 000 000	58 000 000	-
ABC BANK (CMT)	15 000 000	-	(5 000 000)	-	10 000 000	5 000 000	5 000 000
ATTIJARI BANK (CMT)	8 000 000	-	(1 000 000)	-	7 000 000	2 000 000	5 000 000
QNB (CMT)	15 000 000	15 000 000	(2 000 000)	-	28 000 000	7 000 000	21 000 000
BIAT (CMT)	3 809 524	10 000 000	(952 381)	-	12 857 143	3 904 762	8 952 381
BTL (CCT)	-	25 000 000	-	-	25 000 000	25 000 000	-
Total des autres emprunts et concours bancaires	64 309 524	172 000 000	(85 452 381)		150 857 143	102 561 809	48 295 333
ATD SICAR	-	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
Total des certificats de Dépôt	-	2 000 000	-		2 000 000	2 000 000	-
TOTAL GENERAL	442 437 881	224 000 000	(139 720 577)	(370 567)	526 346 737	195 282 731	331 064 005

12.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 30/06/2026								Au 31/12/2025
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	8 000 000	66 000 000	189 988 000	-	263 988 000	13 646 689		277 634 689	314 672 776
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	-	-	-	-		-	-
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	-	-	-	-	-		-	-
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	2 560 778	-	3 927 445	166 411	-	4 093 856	4 807 581
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	10 714 286	39 285 714	50 000 000	9 549	-	50 009 549	-
SANAD Fund (SANAD)	-	6 760 000	10 140 000	-	16 900 000	408 614	-	17 308 615	21 279 333
Green for Growth Fund (GGF)	-	-	-	-	0	-	-	0	2 481 540
BERD	-	-	-	-	-	-	-	-	1 969 471
KFW	-	8 594 255	30 079 894	-	38 674 150	229 701	-	38 903 851	43 230 648
PROPARGO	-	-	-	-	-	-	-	-	5 841 323
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Crédits directs									
ATD SICAR	2 000 000	-	-	-	2 000 000	69 922	-	2 069 922	-
QNB	1 000 000	6 000 000	20 250 000	750 000	28 000 000	143 317	-	28 143 317	15 122 579
CITI BANK	39 000 000	19 000 000	-	-	58 000 000	704 298	-	58 704 298	22 738 832
ABC BANK	-	5 000 000	5 000 000	-	10 000 000	71 867	-	10 071 867	15 116 339
ATTIJARI	500 000	1 500 000	5 000 000	-	7 000 000	52 611	-	7 052 611	8 065 069
ATB	398 516	1 258 532	8 342 953	-	10 000 000	-	-	10 000 000	-
BIAT	1 476 190	2 428 571	8 952 381	-	12 857 143	350 821	-	13 207 964	3 822 845
BTL	25 000 000	-	-	-	25 000 000	-	-	25 000 000	-
Soldes au 30/06/2026	78 058 039	117 224 691	291 028 292	40 035 714	526 346 737	15 853 801	-	542 200 538	459 148 337

Note 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint au 30 Juin 2026 la somme de 14 773 KDT contre 14 502 KDT au 30 Juin 2025 et 3 608 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avances et acomptes reçus des clients	14 773 339	14 501 883	3 607 611
Total net	14 773 339	14 501 883	3 607 611

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent au 30 Juin 2026 la somme de 97 161 KDT contre 82 750 KDT au 30 Juin 2025 et 95 897 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fournisseurs de biens (1)	96 342 843	82 228 006	94 913 020
Fournisseurs, factures parvenues	8 132 232	6 179 654	7 326 965
Fournisseurs, factures non parvenues	3 346 794	3 007 193	2 327 006
Effets à payer	84 863 817	73 041 159	85 259 049
Autres fournisseurs (2)	817 965	522 029	983 654
Compagnies d'assurance	1 036	1 036	305 706
Fournisseurs d'immobilisation propres	23 561	23 561	23 561
Divers fournisseurs	793 368	497 432	654 387
Total général	97 160 808	82 750 035	95 896 674

Note 15 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 30 Juin 2026 la somme de 16 389 KDT contre 13 782 KDT au 30 Juin 2025 et 17 862 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provisions pour risques et charges :	3 901 630	2 701 630	3 401 630
Provision pour risque et charges	3 800 000	2 600 000	3 300 000
Provision affaires en contentieux	101 630	101 630	101 630
Etat impôts et taxes :	6 981 118	6 004 650	7 067 287
Impôt sur les sociétés à payer 15.1	5 542 967	4 565 245	3 789 625
TVA à payer	539 691	693 991	2 270 629
Autres impôts et taxes	898 460	745 414	1 007 033
Personnel :	3 888 126	3 314 039	5 418 720
Bonus et primes de bilan à payer	3 275 665	2 703 138	4 929 784
Congés à payer	612 462	610 902	488 936
Créditeurs divers	5 213	5 178	5 178
Actionnaires, dividendes à payer	575	540	540
Autres créditeurs divers	4 638	4 638	4 638
Organismes de sécurité sociale	692 285	566 776	594 485
Autres charges à payer	750 441	1 116 998	1 265 208
Comptes de régularisation passif :	169 954	72 658	109 954
Comptes d'attente à régulariser	169 954	72 658	109 954
Total	16 388 767	13 781 929	17 862 462

(*) la Provision constatée par la société vise à couvrir un risque éventuel de nature fiscal ou social.

(**) Il s'agit d'un dossier saisie arrêt client ATL : Affaire rendue en notre faveur en première instance en attente d'une copie exécutoire

15.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Impôt sur les sociétés dû	9 419 767	8 492 362	15 498 041
Acomptes provisionnels	(3 874 510)	(3 901 160)	(11 703 480)
Retenues à la source opérées par les tiers	(2 290)	(25 956)	(4 935)
Dette (report) d'impôt exigible	5 542 967	4 565 246	3 789 625

Note 16 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capital social	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	10 881 166	8 421 140	8 421 140
Réserve pour réinvestissements exonérés	42 856 182	39 521 712	39 521 712
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	3 007 474	2 707 474	2 707 474
Résultats reportés (*) (**)	23 440 492	17 084 815	17 084 815
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	143 935 314	131 485 141	131 485 141
Résultat de l'exercice (1)	13 555 275	11 257 318	25 450 173
Capitaux propres avant affectation (D)	157 490 589	142 742 459	156 935 314
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,417	0,346	0,783

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 212 243 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat se l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2024	32 500 000	25 250 000	6 578 518	36 308 955	6 000 000	2 407 474	12 234 493	21 580 701	142 860 141
Reclassements	-	-	-	(3 037 243)	-	-	3 037 243	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 842 622	6 250 000	-	300 000	13 188 079	(21 580 701)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	-11 375 000	-	(11 375 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	25 450 173	25 450 173
Soldes au 31/12/2025	32 500 000	25 250 000	8 421 140	39 521 712	6 000 000	2 707 474	17 084 815	25 450 173	156 935 314
Reclassements	-	-	-	(6 665 530)	-	-	6 665 530	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	2 460 026	10 000 000	-	300 000	12 690 147	-25 450 173	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	-13 000 000	-	-13 000 000
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	13 555 275	13 555 275
Soldes au 30/06/2026	32 500 000	25 250 000	10 881 166	42 856 182	6 000 000	3 007 474	23 440 492	13 555 275	157 490 589

Note 17 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts et revenus assimilés (1)	51 080 751	46 771 269	96 763 825
Marges financières nettes de leasing (A)	50 227 852	45 307 916	93 906 635
Pré loyers (B)	13 684	17 530	33 353
Intérêts de retard	1 390 318	1 549 024	3 130 019
Variation des produits réservés	(551 104)	(103 201)	(306 182)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 287 291	1 718 306	3 029 134
Pdt. de cessions anticipées de biens donnés en leasing	447 841	649 069	1 013 553
Récupération de frais de dossiers	460 571	708 656	1 288 242
Récupération de frais de rejet	378 879	360 581	727 339
Total	52 368 042	48 489 575	99 792 959
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice	690 231 897	637 728 481	637 728 481
A la fin de l'exercice	706 553 397	628 003 733	690 231 897
Moyenne (C)	698 392 647	632 866 107	663 980 189
Produits de l'exercice (D)	50 241 536	45 325 446	93 939 988
Taux moyen	7,19%	7,16%	14,15%

Le Produit Net du Leasing a augmenté de 10% en passant de 30,6 MDT en juin 2025 à 33,8MDT en juin 2026 principalement grâce à la hausse des intérêts conventionnels qui ont progressé de 46,8 MDT à 51 MDT (+9%).

Cette amélioration est directement liée à la croissance de l'encours financier moyen, passé de 632,9 MDT à 698,4 MDT (+10%). Cette hausse de l'encours résulte d'un niveau plus élevé de mises en force, soutenant ainsi la dynamique des nouveaux contrats financés.

Note 18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Charges financières des emprunts (1) (A)	(21 787 188)	(20 834 016)	(42 258 652)
Intérêts sur emprunts obligataires	(13 827 057)	(12 506 461)	(26 018 743)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F	(5 021 881)	(4 563 039)	(9 090 850)
Intérêts sur emprunts extérieurs	(2 121 749)	(2 028 075)	(4 142 824)
Contributions au F.P.C	(96 314)	(987 123)	(1 542 487)
Commissions sur emprunts bancaires	(287 415)	(310 181)	(577 192)
Intérêts sur certificats de dépôts	(4 649)	(65 953)	(152 437)
Résorptions des frais d'émission des emprunts	(428 123)	(373 183)	(734 119)
Autres charges financières nettes (2)	203 539	220 271	503 463
Intérêts sur comptes courants	203 539	220 271	503 463
Relation de couverture (3)	0	0	0
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	376 249	-275 577	92 174
Gains et pertes nets sur instruments de couverture	(376 249)	275 577	(92 174)
Total	(21 583 649)	(20 613 745)	(41 755 189)
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice	442 437 882	440 174 696	440 174 696
A la fin de l'exercice	526 346 738	423 391 115	442 437 882
Moyenne	484 392 310	431 782 906	441 306 289
Taux moyen	4,50%	4,83%	9,58%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Produits des placements à court terme (1)	0	326 892	404 414
Revenus des certificats de dépôt	0	326 892	404 414
Produits des placements à long terme (2)	3 027 981	2 411 801	2 734 315
Dividendes	279 008	255 000	255 000
Revenus nets des fonds gérés	114 223	172 051	494 566
Gains sur cession d'actions	2 605 000	1 950 000	1 950 000
Jetons de présence	29 750	34 750	34 750
Total	3 027 981	2 738 693	3 138 729

Note 20 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Produits locatifs des contrats de location simple *	13 563	12 706	26 258
Commissions de performance	15 872	0	0
Intérêts sur prêts au personnel	47 839	51 808	104 391
Ristournes sur contrats d'assurance	558 936	388 190	391 354
Total	636 211	452 703	522 004

* Il s'agit de la location du siège ATLLLD ,le contrat de location est annuel , il est renouvelable par tacite reconduction et ne comporte pas des loyers conditionnels

Note 21 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique enregistre au 30 Juin 2026 la somme de 7 018 KDT contre 6 418 KDT au 30 Juin 2025 et 13 664 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avantages à court terme	(6 178 491)	(5 693 779)	(12 383 722)
Salaires et compléments de salaires	(3 890 471)	(3 299 774)	(7 265 881)
Bonus et prime de bilan	(1 270 479)	(1 475 144)	(3 701 790)
Autres charges de personnel	(413 303)	(421 081)	(541 163)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(573 890)	(472 763)	(830 931)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(30 349)	(25 017)	(43 957)
Avantages postérieurs à l'emploi	(839 115)	(724 626)	(1 280 279)
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(461 987)	(380 580)	(668 909)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(235 614)	(185 743)	(294 765)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(141 514)	(158 304)	(316 606)
Total	(7 017 606)	(6 418 405)	(13 664 001)

L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

● Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;

● Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.

● Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

Taux applicables à partir du 1er juillet 2009 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales (*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%		0,50%
Total	9,68%	4,62%	14,29%

(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20ème [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

Assiette :

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
Total	7,39%	4,56%	11,96%

Cotisations au régime de retraite complémentaire :

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

●L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.

●Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Honoraires et autres rémunérations	(563 064)	(522 416)	(1 191 886)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(195 140)	(237 828)	(402 697)
Autres impôts et taxes	(344 387)	(306 233)	(589 048)
Publicité, publications et relations publiques	(81 982)	(130 512)	(341 394)
Frais postaux et de télécommunication	(73 473)	(115 047)	(240 468)
Services bancaires et assimilés	(239 199)	(142 362)	(353 627)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(99 236)	(95 671)	(192 013)
Cotisations APB	(11 263)	(15 752)	(31 505)
Loyers et charges locatives	(127 258)	(142 037)	(374 379)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(60 198)	(81 641)	(121 351)
Autres charges d'exploitation	(377 286)	(357 103)	(691 661)
Total	(2 172 486)	(2 146 602)	(4 530 029)

Note 23 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(35 591)	(35 180)	(69 259)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(317 519)	(312 492)	(642 823)
Total	(353 110)	(347 672)	(712 082)

Note 24 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Coût du risque	(1 527 860)	(2 226 629)	(1 578 564)
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(1 527 860)	(2 226 629)	(1 570 106)

Pertes sur créances radiées	0	0	(1 606 823)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	0	1 374 900
Annulation de produits réservés sur créances radiées	0	0	223 465
Variation des provisions sur autres actifs	0	0	(93)
Dotations aux provisions pour couverture autre actif	0	0	(93)
Variation des provisions pour risques et charges	(500 000)	(450 000)	(1 150 000)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(500 000)	(450 000)	(1 150 000)
Total	(2 027 860)	(2 676 629)	(2 728 657)

Note 25 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotations	(4 900)	(4 989)	(2 463)
Reprises	0	0	165 530
Total	(4 900)	(4 989)	163 067

Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires enregistrent au 30 Juin 2026 la somme de 103 KDT contre 279 KDT au 30 Juin 2025 et 725 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Profits exceptionnels	103 454	279 034	725 451
Total	103 454	279 034	725 451

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'apurement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances.

Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires entregistrent au 30 Juin 2026 la somme de 1 KDT contre 2 KDT au 30 Juin 2025 et 4 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Pertes exceptionnelles	(1 036)	(2 285)	(4 038)
Total	(1 036)	(2 285)	(4 038)

Note 28 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	(7 848 825)	(7 076 968)	(12 915 034)
Total	(7 848 825)	(7 076 968)	(12 915 034)

Note 29 : Eléments extraordinaires

Contribution conjoncturelle exceptionnelle

Il s'agit de la contribution sociale de solidarité, au taux de 4 %, due au titre de l'exercice concerné, instituée par l'article 87 de la loi de finances pour l'année 2026, ainsi que de la contribution destinée au renforcement des ressources de financement des caisses sociales, également au taux de 4 %, instituée par l'article 20 de la loi de finances pour l'année 2026.

Note 30 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Encaissements sur créances des contrats de location simple	301 894	78 107	27 466
Jetons de présence perçus	29 750	34 750	34 750
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	558 936	388 190	391 354
Autres	338 441	1 009 932	2 181 172
Total	1 229 021	1 510 979	2 634 742

Note 31 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts perçus sur placements à court terme	0	152 664	195 024
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	100 086	135 552	404 152
Intérêts perçus sur prêts au personnel	6	48	-
Total	100 093	288 263	599 176

Note 32 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(14 865 144)	(13 181 313)	(23 816 758)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(4 269 478)	(4 537 918)	(9 655 827)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(2 421 133)	(2 410 222)	(5 172 014)
Contributions payées au F.P.C	(446 492)	(1 352 801)	(1 356 131)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	0	81 977	38 586
Intérêts payés sur certificat de dépôt	0	(100 997)	(100 997)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(804)	(7 122)	(19 057)
Total	(22 003 051)	(21 508 396)	(40 082 199)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 33 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Impôt sur les sociétés payé	(3 794 560)	(7 137 093)	(7 137 093)
Acomptes provisionnels payés	(3 874 510)	(3 901 160)	(11 703 480)
Retenues à la source opérée par les tiers	(26 023)	87 275	112 320
Total	(7 695 093)	(10 950 978)	(18 728 253)

Note 34 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	279 008	255 000	255 000
Total	279 008	255 000	255 000

Note 35 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Produits perçus sur FG ATD SICAR	162 772	88 250	95 428
Total	162 772	88 250	95 428

Note 36 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Participation	(10 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)
Total	(10 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)

Note 37 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Remboursements sur fonds à capital risque	0	0	6 614 077
Total	0	0	6 614 077

Note 38 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	0	0	(60 000)

Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(223 729)	(205 316)	(247 027)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(51)	(38 131)	(55 937)
Total	(223 780)	(243 447)	(362 964)

Note 39 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Valeur brute des immobilisations cédées	0	223 334	309 505
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	0	(223 334)	(309 505)
Résultat de cession des immobilisations	12 700	192 927	381 298
Total	12 700	192 927	381 298

Note 40 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Détachement de dividendes	(12 999 965)	(11 375 000)	(11 375 000)
Dividendes non versés	0	42	42
Total	(12 999 965)	(11 374 958)	(11 374 958)

Note 41 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	-	-	90 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	50 000 000	-	16 900 000
Encaissement des crédits bancaires à court terme	139 000 000	84 200 000	147 500 000
Encaissements sur crédits à moyen terme	35 000 000	20 000 000	20 000 000
Total	224 000 000	104 200 000	274 400 000

Note 42 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Remboursements sur emprunts obligataires	(36 000 000)	(28 434 000)	(49 704 200)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(18 268 196)	(18 268 200)	(36 536 400)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(8 952 381)	(15 152 381)	(60 804 762)
Remboursement des crédits bancaires à court terme	(76 500 000)	(59 400 000)	(125 000 000)
Total	(139 720 577)	(121 254 581)	(272 045 361)

Note 43 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avoirs en banques	60 244 476	11 133 842	10 550 065
Découverts bancaires	(1 591 928)	(13 343)	(44 343)
Avoirs en caisse	28 517	27 508	27 196
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321	321
Total	58 681 465	11 148 407	10 533 318

Note 44 : Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A ASSURANCES	Actionnaire détenant 3,38% du capital de l'ATL (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2024 : 51,72%)
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2024 : 44,85%) (**)
ATLLLD	A.T.L actionnaire détenant 99,8% du capital de ATLLLD au 31/12/2025
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2024 : 35,41%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2024 : 76,76%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2024 : 98,68%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligatoire

Note 45 : Engagements hors bilan

45.1- Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	42 434 928	52 395 850	47 415 389
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	5 247 433	7 788 522	6 454 046
Total	47 682 361	60 184 373	53 869 435

45.2- Garanties reçues d'établissements bancaires

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 46 : Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la date de l'arrêté des états financiers au 30/06/2026 n'est survenu entre la date de clôture et jusqu'à la date d'aujourd'hui

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Note 47 : Information sur la démarche RSE & principaux risques ESG

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société ATL présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

1. Mode de gouvernance

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels la Société est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives. A ce titre, il :

- * Examine régulièrement la cartographie des risques intégrant les facteurs ESG ;
- * Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ; et
- * Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires (organisation, compétences, systèmes d'information).

La supervision des risques climatiques sera progressivement intégrée dans le SGES actuel, notamment par l'inscription régulière à l'ordre du jour, une revue dédiée d'indicateurs et l'actualisation des chartes et politiques.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale a engagé la mise en œuvre des orientations validées par le Conseil et en assure un déploiement progressif et itératif. A ce titre, elle :

- * Intègre progressivement les considérations ESG dans les processus d'octroi et de suivi
- * Formalise des politiques et procédures dédiées et met à jour les référentiels existants ;
- * Assure la collecte, la qualité et la traçabilité des données nécessaires au reporting ;
- * Présente au Conseil un reporting périodique sur l'état d'avancement, les écarts identifiés et les mesures correctives engagées.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions Gestion des risques, Conformité et Audit interne, ainsi qu'un Comité ESG, et élargit progressivement leur périmètre d'intervention :

- * Gestion des risques : intègre les facteurs ESG dans la cartographie des risques, renforce progressivement les contrôles de second niveau et consolide les indicateurs de suivi.

* Conformité : assure la veille réglementaire, émet des recommandations de mise en conformité et suit l'exécution des plans d'actions.

* Audit interne : réalise des évaluations indépendantes périodiques de l'efficacité du dispositif et formule des recommandations d'amélioration continue.

* Comité ESG (incluant notamment des membres de la Direction Générale, le Directeur RH et le Responsable ESG) : coordonne la mise en œuvre des actions, prépare le reporting ESG et assure l'intégration opérationnelle des enjeux de durabilité, avec une extension progressive des thèmes et processus couverts.

2. Stratégie ESG

En tant qu'établissement de leasing, ATL est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, via :

- * Les actifs financés (véhicules, équipements...);
- * Les secteurs d'activité de la clientèle ;
- * La performance environnementale et sociale des biens loués pendant leur cycle de vie ;
- * La localisation des actifs financés (loués) et des sites clients, exposant aux aléas physiques (inondations, vagues de chaleur, événements extrêmes) ;
- * Les exigences réglementaires applicables aux clients et aux produits (incluant, le cas échéant, l'exposition au MACF pour les clients exportateurs vers l'UE).
- * Et éventuellement les garanties reçues.

La Société a engagé une démarche progressive visant à :

Intégrer des considérations ESG dans les processus d'octroi et de suivi ;

Développer des offres de financement pour des actifs à meilleure performance environnementale ;

Améliorer la maîtrise des impacts de ses activités internes (énergie, déchets, déplacements) ;

Renforcer la transparence et la qualité de son reporting extra-financier.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance, ATL a poursuivi au cours du premier semestre 2026 le renforcement de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), intégré à l'ensemble du cycle d'exploitation et de financement.

Chaque opération est soumise à une procédure de due diligence E&S structurée autour de catégories de risque A et B, permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre les impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés, notamment en matière d'impact pollution, de gestion des déchets, d'empreinte carbone, de conditions de travail et de conformité réglementaire.

ATL entend s'orienter en priorité vers des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique portés par ses clients, notamment dans les secteurs industriel, agricole et de la pêche. Sur le plan du reporting extra-financier.

4. Indicateurs ESG

ATL a engagé sa trajectoire de convergence vers les normes internationales IFRS S1 et S2, avec des premiers éléments déjà mis en œuvre et d'autres en cours de préparation, témoignant d'une volonté d'amélioration continue de la transparence et de la qualité de l'information ESG communiquée à ses parties prenantes.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la finance durable, notre institution a été retenue pour bénéficier de la ligne de financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dont l'accès est conditionné par le respect d'exigences rigoureuses en matière environnementale et sociale (E&S). Cette éligibilité constitue une reconnaissance de la maturité de notre dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux et de notre volonté d'aligner nos pratiques sur les standards internationaux.

Par ailleurs, l'assistance technique associée à cette ligne nous permet de bénéficier d'une collaboration étroite avec Smart Consult et Expertise France afin de renforcer notre système de gestion des risques E&S. Cet accompagnement porte notamment sur la définition d'indicateurs clés de performance (KPIs) et la mise en place d'un tableau de bord de suivi des risques environnementaux et sociaux, l'intégration du risque climatique dans notre processus d'évaluation des risques de crédit, ainsi que la mise en place des premières bases méthodologiques pour l'élaboration d'un bilan carbone de l'institution.

Ces actions contribueront à renforcer notre résilience face aux enjeux climatiques et à consolider notre démarche d'amélioration continue en matière d'ESG.

5. Les dotations allouées pour le financement des programmes RSE

Le budget RSE 2026 estimé à 50 KDT pour servir des :

- Actions caritatives
- Appui au sport et à la jeunesse
- Développement local

ARAB TUNISIAN LEASE

Avis des commissaires aux comptes sur

Les Etats Financiers semestriels Arrêtés au 30 juin 2026

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières. Nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Lease couvrant la période du **1er janvier au 30 juin 2026** et faisant apparaître un total bilan de 829 606 Mille Dinars et un résultat bénéficiaire de 13 555 Mille Dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Arab Tunisian Lease », comprenant le bilan au **30 juin 2026**, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures

analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 Aout 2026

Les commissaires aux comptes

P / G.A.C -MGI Worldwide
Mr Chiheb GHANMI

P / Cabinet AUDASCO
Mr Malek SETHOM